

100 ans du lavoir de Corbière

LAVOIRS DE JUNAS : des accouchements difficiles !

Corbière, de « temps immémorial »...

« Monsieur le Maire a exposé au Conseil [du 9 février 1868, Prosper Roussel, maire] que la commune sollicitait depuis longtemps un lavoir public, que par suite d'insuffisance d'eau, les lessiveuses sont obligées de parcourir une distance de deux kilomètres pour se rendre au ruisseau le plus voisin et très mal disposé pour le lavage de leur linge (...) »

A cette époque, l'actuel lavoir de Corbière n'existe pas encore, mais ce texte nous apprend que c'est dans le ruisseau du même nom que les Junassols lavent leur linge. A quel endroit exactement ?

« Exposé aux grands froids, découvert du côté du Midi [donc en plein soleil], le point où se fait actuellement le lavage présente un véritable danger pour nos laveuses. Aussi n'est-il pas rare de voir, chaque hiver, plusieurs de celles-ci subitement prises d'indispositions plus ou moins sérieuses (...) » (Conseil du 10 mai 1868)

Cet endroit s'appelle « le Pontet », apprend-on en 1897. On y lave « *depuis un temps immémorial* », et l'on parle bien d'un lavoir, probablement assez sommaire. Le Pontet est l'endroit où « *l'ancien grand chemin de Sommières à Nîmes* » (la voie romaine Nîmes – Sommières) traverse le ruisseau. C'est encore aujourd'hui un gué aux abords pavés, en amont du lavoir actuel.

Retour... au village

Ainsi, le conseil municipal décide la construction d'un nouveau lavoir dès 1868. Il s'agit du lavoir situé à la sortie Sud du village. On pense souvent – à tort – que ce lavoir date des années 1930. Il ne s'agit que de sa forme actuelle. Sa mise en service date, elle, de fin 1876 et a occasionné un feuilleton à rebondissement.

L'idée remonte donc à début 1868 quand un certain François Maurel, creusant une cuve, trouve l'eau à 2 mètres... Il donne alors son accord pour fournir l'eau au lavoir, mais se dédit en 1873. A cette date, la construction n'a pas commencé mais l'idée a probablement fait son chemin : quel confort qu'un lavoir à proximité !

L'alimentation en eau du futur lavoir devient une préoccupation majeure du Conseil et diverses solutions sont envisagées. Sans que la question ne soit résolue, des travaux (de canalisations probablement) s'amorcent dès février 1874 et la mairie acquiert le terrain en septembre 1874 auprès de Mme veuve Fournet. Finalement, après avis d'un ingénieur, l'eau viendra d'un puits communal. Mais il faudra du temps : en octobre 1876, on sait le lavoir construit, mais il n'est toujours pas en eau ! Sa mise en service est légèrement postérieure à cette date.

Pour parachever l'ensemble, indiquons encore que le percement de la rue du Lavoir est postérieure de deux ans à la mise en service du lavoir : les terrains ont été acquis en octobre 1888 « *attendu que le public est obligé de passer dans la propriété d'autrui pour se rendre aux bassins-lavoirs* » (délibération du C.M. du 21-10-1888).

Et Corbière ?

Comme pour le lavoir « d'en haut » un véritable feuilleton commence fin 1897.

Mais d'abord, une question : pourquoi « revenir » à Corbière construire second lavoir un quart de siècle après la mise en service du premier, bien plus pratique car à proximité immédiate des habitations ? Le maire (toujours M Roussel) explique en Conseil le 7 novembre 1897 que « *vu l'état de sécheresse persistante, les bassins lavoirs communaux ne fonctionnent plus* ».

Dans les registres, tout commence en septembre 1897 par la plainte d'un « *voisin* », M Causse, auprès du Préfet, pour la déviation du ruisseau de Corbière. Le Conseil réplique énergiquement : les laveuses « *surhaussent* » certes le niveau du cours d'eau de « *0 mètre 30 centimètres* » au moyen de pierres, mais ne le détournent nullement...

La mention de la plainte, alors même que les registres n'évoquaient plus les lavoirs depuis 10 ans, montre que le lavage s'est perpétué à Corbière - ou y est déjà revenu par manque d'eau au lavoir municipal - et laisse supposer que la mairie a des projets dont le « *voisin* » a eu vent... De fait, le 16 novembre 1897, une délibération nous révèle le projet municipal : « *construire aux abords du ruisseau de Corbière, au Pontet et sur le territoire de Junas, dans la propriété Roussel dans le lit du ruisseau si possible, lavoirs qui seront au maximum à quinze cents mètres du village et sur les abords d'un chemin d'une parfaite viabilité* »

« lutte des classes ? »

En novembre 1898, l'affaire est entendue : « *M Jean Causse (...) met obstacle à ce que les habitants du pays lavent leur linge dans les eaux de Corbière* ». Le Conseil exhibe ses archives. Souvenez-vous : le 27 mars 1482 le seigneur Jean de Bozène confiait aux habitants de Junas le droit de laver leur linge et de faire boire leurs animaux à Corbière...

Il est temps de dire ici que ce M Causse n'est autre que le propriétaire de nombreuses terres à Junas mais aussi du château « du marquis d'Urre » (construction baroque proche du Mas de Massereau), qu'il habite Nîmes et que la mairie accuse à son tour de détourner l'eau de Corbière pour son château « *qui n'est pas riverain du ruisseau* ». La mairie demande à la Préfecture le droit d'attaquer au tribunal...

La pugnacité de la mairie s'affiche à nouveau en mai 1900, alors que rien n'est encore construit : la municipalité répare le chemin pour se rendre au « lavoir de Corbière », entendez celui du Pontet...

Cette fois, c'est bon ! ...

Le 25 juillet 1901, le Conseil vote un emprunt de 6 000 Francs (3 500 pour l'achat de la parcelle et 2 500 pour la construction) autorisé en novembre de la même année. On notera le coût élevé du terrain : il y a le ruisseau, mais en outre, on mentionne l'existence d'une source (elle est située dans le lit du ruisseau, actuellement sous une trappe). La dépense est tout à fait considérable : elle est supérieure à la moitié du budget annuel de la commune.

D'autant qu'en novembre, le jugement du tribunal est tombé : chacune des deux parties supporte la moitié des frais du procès, ce qui semble montrer qu'il n'y a ni gagnant ni perdant. Mais le Conseil approuve le jugement rendu, d'autant qu'un « *règlement des eaux* » a été établi.

...enfin, presque...

Pourtant, en juillet 1902, les travaux n'ont pas encore commencé : l'entrepreneur retenu ne peut acheminer au chantier les matériaux nécessaires, du fait de l'état catastrophique du chemin. Celui-ci aurait dû être réparé par des chômeurs locaux (on est en pleine crise viticole), mais l'administration revient sur son autorisation...

Achévé probablement fin 1902, avec retard – le maire aurait voulu qu'il fut construit avant l'automne – il ne suffisait plus que de le mettre en eau. Pour cela, une petite retenue d'eau est nécessaire. Et voici ressurgir le « voisin » qui s'y oppose formellement ! Nouvelle bataille, nouvelle procédure... Finalement M Causse renonce à interdire la construction du barrage le... 30 juin 1903. En septembre, la municipalité débloque 500 F pour la retenue qui reviendra à... 1 939,80 F (!) une fois achevée, en décembre (sous le mandat de M Jean, maire).

Epilogue ?

Ainsi, il aura fallu 6 années (de novembre 1897 à décembre 1903) pour que le projet aboutisse ! Un projet fort coûteux frôlant les 8 000 Francs, sans compter les frais de justice. Et ce n'est pas fini...

30 mois après sa mise en service, on se rend compte que « *la source qui alimente le lavoir de Corbière a été insuffisamment captée, que l'eau se perdant en grande partie, ne pénètre plus dans les bassins.* » Il suffirait de creuser 2 m, jusqu'au rocher, pour résoudre le problème. Il serait bon de profiter de l'été – nous sommes en juillet 1906 – car Corbière est à sec. Les travaux, devant commencer immédiatement, sont budgétés : 1 200 F...

C'est la dernière fois que les registres (dépouillés jusqu'en 1919) mentionnent les lavoirs. Tant celui du village que celui de Corbière auront eu une gestation longue et difficile. Est-ce parce que nous sommes dans le Midi et que l'eau est un sujet sensible ?

(note : le fond photographique de TMJ ne possède aucune photo ancienne de femmes lavant le linge au lavoir de Corbière)